DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

VILLE DE LOMME

Commune associée à Lille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/81A à 2026/116

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.
Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL – Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – M. Michel VANHEE – Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS, Adjoints au Maire.

Mme Céline BERNARD - M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF – M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE – Mme Monique LEROY – M. Lucas LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET – Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY – Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE – Mme Zoé POZIEMSKI - M. Grégory FRANÇOIS, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Delphine BLAS, Adjointe au Maire

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Delphine BLAS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Marie-Gaëtane BROCHOT a donné pouvoir à Madame Karine BOULONNE
Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie MORELLI
Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 15 octobre 2026

DELIBERATION

2026/ 107 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ATELIER ZING

Depuis 2022, la Commune associée de Lomme participe au « Printemps de l'accessibilité » organisé par la Ville de Lille. Il s'agit d'un temps fort à la programmation variée, comprenant des activités sportives, des ateliers de sensibilisation aux différents handicaps, des ateliers de création manuelle, ainsi que des découvertes culturelles. Cette initiative, ouverte à tous, vise à changer les perceptions vis-à-vis des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'édition 2026 du Printemps de l'Accessibilité, en lien avec la Maison du Citoyen et des Solidarités, l'association Atelier ZING, l'association Heureux Ensemble et le Centre Hélène Borel ont proposé deux ateliers « *Les émotions, une énergie au service de la créativité* » à destination du grand public, qui se sont déroulés à l'ESAT Groupe Malécot de Lomme. Le bilan de ces ateliers a été très positif et figure dans la demande de subvention en annexe.

L'association Atelier ZING et l'association Heureux Ensemble ont souhaité porter un projet en partenariat avec le Centre Hélène Borel à destination des résidents du Centre Hélène Borel et d'autres habitants Lommois pendant un trimestre.

Les objectifs du projet sont :

- Favoriser l'inclusion
- Développer le champ d'expression des participants
- Contribuer à leur bien-être
- Développer leurs compétences relationnelles
- Valoriser leurs créations artistiques
- Développer l'autonomie des personnes en situation de handicap
- Contribuer à la création de liens entre les résidents du Centre Hélène Borel, les habitants du quartier Humanicité et plus largement les Lommois

Le projet sera construit en quatre temps :

- Ateliers pour sensibiliser collectivement aux émotions avec des expérimentations pour favoriser leur régulation ;
- Ateliers collectifs de création artistique sur les émotions ressenties ;
- Vernissage afin de mettre en valeur le travail des participants volontaires, et de vivre un moment de convivialité, d'échanges et de partages entre les participants, leurs proches, le personnel de la résidence, les habitants et les intervenants ;
- Exposition au sein du Centre Hélène Borel pendant un mois.

L'association Atelier ZING est une association loi 1901. Elle s'engage à rendre la création artistique accessible à toutes et tous, en intervenant au plus près des publics éloignés des circuits culturels traditionnels.

L'association Heureux Ensemble est une association loi 1901. Elle accompagne tout un chacun sur les chemins de l'empathie, des émotions, de l'écoute, de la communication et de la confiance en soi, en s'appuyant sur les capacités naturelles du corps, du cœur et de la tête.

L'association Centre Hélène Borel est une association loi 1901.
Ses missions sont :
- intervenir dans les domaines de l'accueil, l'hébergement, la prise en soin, l'assistance et le soutien au bénéfice des personnes en situation de dépendance et/ou leur entourage.
- soutenir et développer toute action en faveur des aidants
- créer des partenariats favorisant l'inclusion et l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de dépendance
- être force de proposition par le développement de la recherche, la formation et la promotion d'études favorisant l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de dépendance.

Il est donc proposé de soutenir ce projet en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Atelier ZING. Ce projet fera l'objet d'une évaluation à la fin de sa mise en œuvre.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Atelier Zing (SIRET : 92423183000028) ;

♦ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 412, article 65748 – opération 1108 - Code Service : NGB.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

MAIRIE DE LOMME NORD

Publié : 23 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

10. Budget prévisionnel de l'association « Atelier ZING »
Année 2026

BUDGET PREVISIONNEL - Janvier > décembre 2026

Association Atelier ZING
Actualisé le 4 juillet 2026

CHARGES	2026
60 - Achat	**21325 €**
Prestations de services	15200 €
Achats de matières premières et fournitures	6125 €
Autres fournitures	
Achat de marchandises	
61 - Services extérieurs	**1988 €**
Locations (lieux d'ateliers)	
Location espace de travail	1920 €
Création de site internet	
Assurance responsabilité civile	68 €
Locations véhicule	
62 - Autres services extérieurs	**2957 €**
Honoraires	
Publications	800 €
Déplacements	900 €
Logiciel de compta	120 €
Abonnement site internet	125 €
cabinet comptable	452 €
Réception	
Frais postaux et de télécommunication	260 €
Services bancaires, autres	250 €
63 - Impôts et taxes	**0 €**
Participation à la formation pro continue	
64- Charges de personnel	**12242 €**
Rémunération des personnels (brut)	9000 €
Cotisations patronales	3068 €
Autres charges de personnel	174 €
65- Autres charges de gestion courante	**0 €**
66 - charges financières	**0 €**
67 - Charges exceptionnelles	**0 €**
68 - Dotation amortissement et provi	**0 €**
Report en fonds dédiés	
Dotation aux amortissements	
Total des charges	**38511 €**
86- Emploi des contributions volontaires en nature	**8340 €**
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens	
Personnel Bénévole	8340 €

PRODUITS	2026
70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	**26211 €**
Ventes de produits finis	
Ventes de prestations	26211 €
Ventes de marchandises	
74- Subventions d'exploitation	**11845 €**
Etat	
Conseil régional HdF	
PEP26	4775 €
Département du nord	
AIL	1200 €
Intercommunalité	
Ville	
Mairie de Lille	
Subvention Mairie de quartier Lille Saint-Maurice	480 €
Lille Neige	420 €
PEG - Clubs périscolaires	1690 €
PASS SENIORS - Ville de Lille	1380 €
Atelier intergénérationnel	900 €
Subvention ville de Lomme	1000 €
Autre financeur	
Appels à projets	
75 - Autres produits de gestion courante	**455 €**
Adhésions & dons	455 €
76 - Produits financiers	**0 €**
77 - Produits exceptionnels	**0 €**
78 - Reprises sur amortissement et provi	**0 €**
Utilisation des fonds dédiés	
79 - Transferts de charges	**0 €**
Aides aux postes (PEC, emploi franc...)	
Total des produits	**38511 €**
Résultat	**0 €**
87- Contributions volontaires en nature	**8340 €**
Dons en nature	
Bénévolat	8340 €

Nom du Signataire : Vanpoperinghe

Qualité : Présidente

Date : 24/07/2026

Signature :

1 - Ne pas indiquer les centimes d'euros.
2- L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs
3- Le montant des charges directes et les produits doit être équilibrés.